

*Questions orales*LE DÉSIR DES DÉTECTIVES BRITANNIQUES DE VOIR LE
PROFESSEUR REVENIR AU CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Pour rappeler une phrase célèbre, j'estime que le solliciteur général est incroyablement naïf. Il nous dit qu'en échange de l'engagement de ne pas avertir M. Hambleton au sujet des poursuites, celui-ci a donné des renseignements, mais que cela ne constitue pas un marché. A mon avis, c'est bien ainsi que d'autres l'appelleraient et je ne vois pas pourquoi le solliciteur général n'admet pas à la Chambre des communes qu'il a conclu un marché et, ensuite, pourquoi il ne dit pas à la Chambre des communes et aux Canadiens les conséquences de ce marché pour le pays.

Venons-en à la question des Britanniques. Le solliciteur général a dit plus tôt dans cette Chambre qu'il savait pourquoi les détectives britanniques ont essayé de convaincre Hambleton de revenir au Canada. Il le sait mais il refuse de le dire au Parlement. C'est ce qu'il a dit. Le solliciteur général peut-il nous dire si l'immunité que le Canada accordait à Hambleton a influencé la décision des détectives britanniques de le renvoyer au Canada?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le Canada n'a pas donné l'immunité à Hambleton. J'ai fait savoir à maintes reprises que, pour les responsables du gouvernement, au ministère de la Justice et à la Gendarmerie royale, il était clair que si l'on pouvait trouver un moyen de poursuivre Hambleton après le 25 avril, on le poursuivrait. C'est pourquoi je ne comprends pas comment l'opposition peut parler de marché. Le gouvernement n'a pas accepté de donner quoi que ce soit à M. Hambleton en échange de renseignements et Hambleton nous les a fournis en sachant qu'il ne serait ni mieux ni plus mal placé après les avoir fournis. Par conséquent, il n'y avait pas de marché au sens simple du terme. Le gouvernement n'avait donné aucune garantie et Hambleton n'en espérait aucune.

LES RAISONS DE NE PAS INTENTER DE POURSUITES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Si le gouvernement canadien n'a pas renoncé au droit de poursuivre Hambleton, pourquoi n'a-t-il rien fait?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Le gouvernement canadien n'a pas poursuivi Hambleton pour la bonne raison qu'il n'a obtenu aucun témoignage supplémentaire après le 25 avril. Il a néanmoins réussi à recueillir énormément de renseignements précieux. Il les a échangés avec le gouvernement du Royaume-Uni et d'autres services de sécurité, mais lorsqu'ils se sont réunis en avril, les juristes de la Couronne ont estimé qu'il ne possédait aucun renseignement admissible en preuve devant un tribunal du Canada.

L'ENTENTE CONCERNANT L'INTERROGATOIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser. Ses représentants ont conclu avec Hambleton une entente—je ne parlerai pas de «marché» si cela déplaît au ministre—selon laquelle le gouvernement canadien n'intenterait pas de poursuites sauf s'il obtenait le témoignage d'une tierce personne?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, nous pouvons constater que le chef de l'opposition n'a aucune notion de droit. Cela n'avait rien d'une entente.

Une voix: Il s'y connaît bien mieux que vous.

M. Kaplan: C'est parce qu'on avait obtenu des renseignements de M. Hambleton sans le prévenir de ses droits. Et si on l'a fait, c'est parce que tous les efforts déployés depuis plusieurs mois pour l'amener à parler de l'OTAN n'avaient pas porté fruit. Si la GRC avait réussi à lui faire avouer son rôle à l'OTAN avant de se présenter devant le procureur général, elle aurait pu inclure ses aveux au dossier. Néanmoins, il a refusé de répondre aux questions concernant son rôle à l'OTAN. Après l'entretien d'avril 1980, les agents de la GRC sont retournés voir Hambleton pour lui faire part de la décision du procureur général. Ils lui ont demandé sa coopération et Hambleton leur a alors fourni des renseignements extrêmement précieux, comme le député le sait parfaitement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES AUTOCHTONES

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre est sûrement au courant de l'étude menée par David Dodge qui a confirmé que dans une proportion de 20 p. 100, l'augmentation de la main-d'œuvre dans l'Ouest viendra des milieux autochtones. D'autres études effectuées dernièrement par le gouvernement fédéral en Colombie-Britannique et en Saskatchewan ont démontré que le chômage chez les autochtones vivant à l'extérieur des réserves était trois à six fois plus élevé que le reste de la population. Dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, où demeure le tiers des autochtones de cette province, le taux de chômage dans les réserves dépasse les 90 p. 100 depuis plusieurs mois.

Le conseil consultatif du ministre lui a d'ailleurs remis un rapport à ce sujet. Le ministre a-t-il l'intention, comme on le lui a recommandé, de confier aux autochtones tous les fonds et les programmes de création d'emplois ou considère-t-il qu'un taux de chômage de 90 p. 100 est un état de choses normal pour cette population?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous n'avons jamais considéré que c'était un état de choses normal chez les autochtones. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et bien d'autres ministres qui ont détenu ce portefeuille avant lui, ont consacré énormément de temps et d'efforts pour aider les associations autochtones à créer des emplois et à assurer le développement économique de leur milieu, sans parler des programmes spéciaux de mon ministère de formation et des crédits spéciaux pour création d'emplois que le député lui-même utilise dans sa circonscription. Quant au rapport du conseil consultatif, je l'ai reçu il y a environ une semaine et nous sommes en train de l'étudier au ministère. Nous ne manquerons certes pas de mettre les députés au courant des résultats de cette étude dès qu'elle sera terminée.